Nos certifications



Certificat Attribué à

Madame Emmanuelle BERNERON

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'altestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	24/01/2013	23/01/2018
Electricite	Arrête du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/12/2013	29/12/2018
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	26/02/2013	25/02/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag

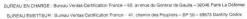


Date: 30/12/2013 Numéro de certificat : 2546436

> Jacques MATILLON Directeur Général



Plo Ille





CERTIFICAT DE COMPETENCES

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Yves MORO

est titulaire du certificat de compétences N° DT12291

Diagnostic amiante

28/05/2013

27/05/2018

Etat relatif à la présence de termites (France métropolitaine)

28/05/2013

27/05/2018

Etat de l'installation intérieure de gaz

02/02/2015

01/02/2020

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants. R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application") pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance scient pleinement satisfaisants.

Délivré à Bagneux, le 2 février 2015

Pour DEKRA Certification S.A.S. Yvan MAINGUY, Directeur Général





Numero d'accreditation : 4-0081 Portée disponible sur www.coftac.fr